

Communiqué de la section CGT Protelco du 20/12/2024

Bonjour à toutes et tous,

Nous attendions le CSE, il est maintenant passé, des mesures d'urgence complémentaires nous ont été annoncées. Après dénonciation de la mise en place de cette surveillance par visioconférence, il nous a été annoncé l'arrêt immédiat de l'utilisation des webcams entre techniciens conseils car vraiment trop intrusif, et totalement inefficace.

Pour rappel voici vos revendications :

- ✓ Mise en place d'un prime déplacement mensuelle à destination de tous les salariés équivalent à 70% du Pass Navigo dès le salaire de janvier ;

Partiellement obtenue par la mise en place d'une prime de 4€ par jour travaillé qui aurait dû être télétravaillé avec un maximum de 8€ par semaine (Prime versée en 2 fois janvier et juin 2025). Maintien de la prise en charge à 70% des transports en commun alors que la réglementation repasse à 50% au 1 janvier 2025.

- ✓ Prise en charge de 100% du coût de stationnement devenu un enfer dans les centres-villes, ceci immédiatement ;

Aucune mesure d'urgence n'a été prise à ce niveau. Nous attendrons comme demandé la négociation qui s'ouvrira aux environs d'avril pour le négocier.

- ✓ Retour du télétravail, par le biais d'un accord collectif négocié au plus tard au premier semestre 2025 ;

Aucune possibilité dans l'immédiat d'ouvrir un dialogue social sur ce point. Nous avons appris que la DRH groupe Iliad Frédérique Chemaly était sur le départ, le groupe étant le meilleur endroit pour négocier cet accord.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Section CGT Protelco



8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr



- ✓ Mise en place de la semaine de 35H00 sur 4 jours pour les salariés qui en feront la demande, libérant une journée dans la semaine, au plus tard lors de la prochaine négociation temps de travail ;

Réponse d'urgence partielle, Il sera bien proposé l'étude de faire des semaines de 35 h sur 4 jours avec une priorité donnée au jour travaillé les lundi, mardi, samedi et dimanche, d'autres demandes pourront être faites et étudiées, notre accord temps de travail actuel le permettant.

- ✓ Mettre fin à l'obligation du travail les Week-end et les jours fériés ! Et ce sans délai ;

On nous informe qu'il sera étudié toute problématique personnelle pour éviter de travailler les week-ends et jours fériés. Nous rappelons qu'un seul jour férié peut être imposé dans l'année. Des réductions d'ouverture le week-end ont été décidées dans l'immédiat 9h00-19h00 le samedi et 10h00-18h00 le dimanche. Il ne sera pas demandé à plusieurs techniciens conseils d'être présents si cela n'est pas nécessaire (travailleurs isolés sécurisés avec la montre).

- ✓ Mettre en place des équipes de Week-end et jour férié sur la base d'un véritable volontariat des salariés, au plus tard lors de la prochaine négociation temps de travail ;

Un aménagement est donc possible avec la semaine de 4 jours pour les personnes qui souhaiteraient travailler jeudi vendredi samedi dimanche uniquement. Le dimanche pourrait être travaillé par demi-journée pour conserver un semblant de vie familiale.

- ❖ Application du droit sur la sécurité des travailleurs isolés, ceci immédiatement sous peine de demande de constatation par les autorités compétentes du non-respect de la législation ;

Obtenue par la mise en place d'une montre de sécurité pour les travailleurs isolés, même si ce point législatif n'était pas aussi clair selon l'inspectrice du travail.



D'autres mesures nous ont été confirmées et d'autres annoncées, toutes ayant pour objectif de renforcer le pouvoir d'achat et d'augmenter la possibilité de se libérer les weekends, par journée, ou demi-journée de travail, sous forme de CP supplémentaire.

- ❖ Prime exceptionnelle de 500 € bruts, versée en décembre 2024 (rappel de la mesure déjà communiquée)
- ❖ Jours de congé exceptionnels :
 - 4 demi-journées de congés supplémentaires créditées sur le compteur de congés pour 2025
 - + 2 demi-journées pour les salariés titulaires d'une RQTH et les parents d'au moins un enfant à charge de moins de 12 ans).
- ❖ Temps de travail :
 - Priorité aux aménagements de plannings / horaires de travail pour les Travailleurs handicapés, recommandations médicales, et parents isolés
- ❖ Aménagement des espaces de travail :
 - Les équipes, les services généraux et l'immobilier travaillent sur le « Proxi 2.0 » pour améliorer davantage les bureaux (espace, confort etc.)
 - Des équipements spécifiques peuvent être demandés par les Travailleurs handicapés.

« Si toutes ces propositions faites ne vous semblent pas suffisantes, nous serons à vos côtés dès la reprise de 2025 !

Nous restons persuadés que vos revendications sont légitimes et doivent être pérennisées dans le temps contrairement à ces solutions d'urgence qui sont limitées »

Bonne fête de fin d'année à toutes et tous à 2025,

La section syndicale CGT PROTELCO

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Section CGT Protelco



8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr

